



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/640
S/17468

16 septembre 1985

FRANCAIS

ORIGINAL : ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Quarantième session

Points 21, 72, 84, 132 et 133 de

l'ordre du jour provisoire*

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE :

MENACES CONTRE LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES ET

INITIATIVES DE PAIX

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA

DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT

DE LA SECURITE INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION

ECONOMIQUE INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU

BON VOISINAGE ENTRE ETATS

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS

ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarantième année

Lettre datée du 16 septembre 1985, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Panama auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte d'un communiqué de presse daté du 13 septembre 1985 ainsi que de ses annexes, publiés par les Ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale à l'issue de la réunion qu'ils ont tenue à Panama les 12 et 13 septembre 1985.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 21, 72, 84, 132 et 133 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Arq. David SAMUDIO

* A/40/150

ANNEXE

Communiqué de presse daté du 13 septembre 1985, publié par les
Ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et
des pays d'Amérique centrale

Les Ministres des relations extérieures de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela ainsi que leurs homologues du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua et le Vice-Ministre des relations extérieures d'El Salvador se sont réunis à Panama les 12 et 13 septembre 1985 dans le but de procéder à un échange de vues sur l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale.

La réunion a été ouverte par le Président de la République du Panama, S. Exc. M. Nicolás Ardito Barletta qui a vivement engagé les participants à redoubler d'efforts pour parvenir le plus rapidement possible à un accord régional capable d'instaurer la paix et la coopération dans la région.

Les Ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora ont remis aux Ministres des pays d'Amérique centrale la version définitive du projet d'accord pour la paix et la coopération en Amérique centrale. Dans ce document, les observations formulées par certains gouvernements d'Amérique centrale ont été incorporées à la version du 7 septembre 1984. On s'est efforcé de protéger, dans le cadre d'un système équilibré, les intérêts légitimes de chaque Etat et la sécurité de la région. Le document constitue un ensemble cohérent et ordonné d'engagements permettant de jeter les bases d'une coexistence fondée sur la confiance politique et la bonne foi.

L'Accord réunit tous les éléments requis pour être considéré comme un instrument juridique en bonne et due forme; il est le fruit d'un long processus de consultations intensives, tenant compte des vues des gouvernements d'Amérique centrale.

Les gouvernements d'Amérique centrale, ont accepté par consensus l'immense majorité des engagements que contient l'Accord dans son préambule, touchant les questions ayant trait à la détente et à la promotion de la confiance, et surtout les chapitres relatifs aux questions d'ordre politique, économique et social et de sécurité ainsi que ceux concernant les mécanismes d'exécution et de surveillance des accords.

Les Ministres des relations extérieures des pays d'Amérique centrale accueillent avec satisfaction le projet définitif qui constitue un progrès décisif dans la recherche d'une solution négociée à la crise que traverse l'Amérique centrale. En conséquence, les Ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale décident de convoquer, le 7 octobre 1985, une réunion de plénipotentiaires, qui durera 45 jours au maximum et qui ne pourra être prolongée en vue d'examiner exclusivement les questions suivantes, y compris la date d'entrée en vigueur de l'Accord et la durée des engagements pris, sur la base des dispositions énoncées dans la version définitive du projet d'accord :

- a) Limitation et réduction des armements;
- b) Mécanisme d'exécution et de surveillance dans les domaines politique et de la sécurité;
- c) Manoeuvres militaires.

Au cours de la même période, seront également examinées les questions d'exécution qui permettront de mettre en oeuvre les engagements contenus dans l'Accord, à savoir la procédure d'entrée en vigueur, l'intégration et le fonctionnement des mécanismes d'exécution et de surveillance, le budget et le siège.

L'examen de ces questions sera fondé sur des propositions contenues dans le projet d'instrument juridique qui sera remis en cette occasion par le Groupe de Contadora. En prenant cet engagement, les Ministres des relations extérieures considèrent que les négociations portant sur les autres questions visées dans l'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale sont achevées.

Les incidents ou événements qui auront pu se produire dans la région ne devront pas être examinés par les plénipotentiaires ni influencer sur la tenue de leurs réunions et le déroulement de leurs travaux.

Une fois achevée la réunion de plénipotentiaires, le Groupe de Contadora convoquera une conférence conjointe des Ministres des relations extérieures en vue de la signature de l'Accord.

Exprimant leur satisfaction des progrès enregistrés au cours de cette réunion, les Ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora soulignent l'importance de cette phase finale du processus et réaffirment que c'est aux Etats d'Amérique centrale qu'incombe la responsabilité exclusive de parvenir à un accord. En outre, ils rappellent le rôle des Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela qui consiste à rapprocher et à concilier les points de vue afin de favoriser le dialogue et faciliter la négociation.

Le Groupe de Contadora apprécie hautement les témoignages de solidarité qu'ont apporté au processus de négociation l'ensemble des pays latino-américains, en particulier ceux qui sont membres du Groupe de soutien composé de l'Argentine, du Brésil, du Pérou et de l'Uruguay, lesquels seront informés par leur gouvernement des résultats de cette réunion ainsi que de tout fait nouveau.

Les Ministres des relations extérieures estiment que les principes formulés par le Groupe de Contadora lors de la réunion tenue les 21 et 22 juillet dernier et au cours de laquelle a été arrêté un ensemble de mesures interdépendantes destinées à relancer l'action diplomatique demeurent valables. Ils considèrent en outre que la tenue prochaine de l'Assemblée générale des Nations Unies, la Conférence des Ministres des relations extérieures de Contadora et des pays d'Amérique centrale avec leurs homologues de la Communauté économique européenne à Luxembourg, de même que l'Assemblée générale ordinaire de l'Organisation des Etats américains, constituent une excellente occasion d'entreprendre une action concertée en vue de renforcer le processus de paix dans la région.

Enfin, face à la situation tendue qui règne dans la région, les Ministres des relations extérieures des pays d'Amérique centrale réaffirment leur acceptation de tous les engagements contenus dans la Liste d'objectifs de 1983 et expriment leur détermination d'agir conformément à l'esprit et à la lettre de ce document.

Amorçant la dernière phase de ce processus, les Ministres des relations extérieures lancent de nouveau un appel aux pays ayant des liens et des intérêts dans la région pour qu'ils apportent une contribution active à la paix et à l'harmonie dans cette région.

Les Ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale expriment leur reconnaissance au Président de la République du Panama, M. Nicolás Ardito Barletta, pour les paroles d'encouragement qu'il a prononcées au cours de la séance inaugurale et pour l'hospitalité et la gentillesse dont le gouvernement de son pays a fait preuve en vue de faciliter le déroulement efficace des travaux.

"Annexe I

Enlèvement de la fille du président Duarte

Les Ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale expriment leur solidarité au Président de la République d'El Salvador, M. José Napoleón Duarte, à l'occasion de l'enlèvement de sa fille, Mme Inés Guadalupe Duarte Durán.

D'un commun accord, ils condamnent catégoriquement cet enlèvement qui constitue un acte de terrorisme répréhensible et demandent aux auteurs de rendre Mme Duarte Durán indemne à sa famille.

Panama, le 12 septembre 1985."

"Annexe II

Guatemala

Les Ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora et des pays d'Amérique centrale se sont réunis dans la ville de Panama les 12 et 13 septembre 1985. Après avoir analysé la situation politique et sociale en Amérique centrale et entendu la déclaration du Ministre guatémaltèque des relations extérieures, M. Fernando Andrade Díaz-Durán, ils reconnaissent d'un commun accord l'importance et la signification du processus de consolidation des institutions démocratiques qui vient d'être entrepris dans la République du Guatemala.

Ce faisant, les Ministres des relations extérieures du Groupe de Contadora jugent opportun d'exprimer le voeu que soit mené à bien ce processus qui contribuera de manière décisive au renforcement et à la consolidation du système démocratique en Amérique latine.

Panama, le 13 septembre 1985."

